



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 23 juin 2016

Présents : Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

Titulaires : Monsieur Max ARTUSO, Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléantes : Madame Caroline MIGLIORE, Madame Michèle OLIVIER, Madame Vanessa SIEGEL

Suppléant n'ayant pas voix délibérative :

Procuration : M. Jean LEONETTI à M. Eric CIOTTI

**RAPPORT N° 16-42 - COMMUNICATION SUR LE PROJET DE CENTRE DE
TRAITEMENT DE L'ALERTE (CTA) UNIQUE**

La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a demandé aux SDIS de France de centraliser la réception de l'alerte.

De nombreux SDIS se sont engagés dans ce processus visant à optimiser la gestion des appels sur un site unique.

Fort de cette demande relayée, par ailleurs, lors de l'inspection de 2010, notre conseil d'administration a préconisé une étape intermédiaire pour revenir de 8 à 2 centres de traitement de l'alerte (CTA), un à Nice-Saint Isidore et un à Cagnes-sur-mer.

De manière à engager la dernière phase de l'évolution préconisée par la DGSCGC, j'ai souhaité la constitution d'un groupe de travail pour envisager la mise en place d'un CTA/CODIS unique.

Au vu des conclusions du groupe de travail qui repose sur la faisabilité d'un réaménagement interne, il me semble utile de souligner que des travaux importants et des aménagements « en site occupé » seront indispensables quel que soit le site retenu.

Aussi, je vous propose de poursuivre cette réflexion, tout en prenant en compte les préoccupations en matière de sécurité et de sûreté du site et des procédures.

Outre les aménagements évoqués ci-dessus, il me paraît opportun d'élargir les options envisagées (extension du site de Cagnes-sur-mer ou construction nouvelle sur un site à définir).

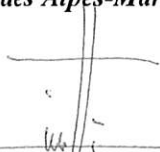
Je vous précise que cette démarche a été, une nouvelle fois, préconisée lors de la dernière Inspection générale de la sécurité civile du mois de mai 2016.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce bilan d'étape, tout en vous indiquant qu'une concertation élargie sera menée en y associant tous les acteurs concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de donner acte du projet du centre de traitement de l'alerte unique, étant précisé que l'ensemble des acteurs concernés seront tenus informés de l'état d'avancement du dossier.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Eric CIOTTI